

A la Direction du Service PACT agréé  
A la Direction de certains projets  
particuliers agréés

Bruxelles, le 27 avril 2020

**Objet : COVID-19 (coronavirus) – Consignes aux Services PACT accueillant des personnes handicapées.**

Mesdames, Messieurs,

En complément des circulaires précédentes, veuillez prendre connaissance du présent document.

Les services accueillant des personnes en situation de handicap la journée jouent un rôle de première ligne et doivent rester accessibles aux bénéficiaires. Le principe est donc l'ouverture des services. La continuité de l'aide aux personnes et de l'accueil doit être assurée.

Les services PACT ont pris ou doivent prendre toutes les initiatives, afin d'adapter leurs activités autant que possible pour faire face à la crise et maintenir le contact avec des bénéficiaires – tant en situation de handicap que valides -, que ce soit par téléphone, vidéoconférence et tout autre moyen utile, technique et organisationnel. Il peut s'agir d'une bonne alternative pour les bénéficiaires dont la situation n'est pas grave ou moins grave.

Ces activités adaptées au contexte ne sont pas nécessairement prévues par la législation, mais doivent permettre de maintenir le contact avec les bénéficiaires et d'assurer leur suivi, pour réaliser autant que faire se peut la mission des services PACT dans le contexte actuel, en se concentrant sur les activités indispensables et sur l'accueil du public le plus fragilisé.

Ces activités adaptées, doivent dans tous les cas répondre aux instructions fédérales pour limiter la propagation du COVID-19.

Elles correspondent toujours aux buts et objectifs des projets individuels des bénéficiaires, et sont des adaptations "en bon père de famille" des activités pour faire face à la crise.

**Règles préventives**

- s'assurer que le bénéficiaire ne présente pas des signes tels que toux, nez qui coule et fièvre. **Pas d'accueil si signes présents → attendre 14j.**

- s'assurer que les modalités de transport pour se rendre au service sont correctement utilisées par le bénéficiaire dans le respect des règles sanitaires mises en place.

- prendre la température du bénéficiaire quand il arrive au service. L'idéal est la prise de température au niveau axillaire (fièvre =  $T^{\circ} > 38^{\circ}\text{C}$ ) avec un thermomètre dédié et désinfecté systématiquement après utilisation.

- Quels produits de désinfection utiliser ? Les produits type Anios (par exemple Surfa'safe) sont efficaces sur le matériel, tandis que l'eau de Javel (correctement diluée et avec certaines précautions d'usage) fonctionne très bien.

#### Règles applicables au Service PACT :

- 1) respect des règles sanitaires de base. Bien insister sur le lavage de mains.
- 2) Afficher les règles d'usage préconisées par le SPF Santé publique à l'entrée du service et dans vos locaux en les téléchargeant sur les sites spécialement consacrés au COVID-19 : [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) et [www.coronavirus.brussels](http://www.coronavirus.brussels). S'assurer qu'elles soient visibles par les bénéficiaires;
- 3) Privilégier une entrée unique et commune pour tout le monde (personnel et bénéficiaires);
- 4) chaque intervenant doit prendre sa température avant de commencer son travail. S'il a de la  $t^{\circ}$  ou des signes de Covid 19 , il contacte son médecin.
- 5) chaque intervenant doit porter masque et gants et est encouragé à porter des vêtements à mettre uniquement dans le service.
- 6) désinfecter régulièrement le matériel utilisé, les clinches de portes,... systématiquement chaque jour + assurer le nettoyage des locaux utilisés (ne pas oublier les toilettes).
- 7) limiter les accueils de façon à pouvoir respecter la distance de 1,5m entre bénéficiaires pendant les activités.
- 8) tenter de garder toujours le même groupe avec les mêmes intervenants.
- 9) s'assurer que les bénéficiaires se lavent régulièrement les mains avec du savon, notamment à chaque entrée et sortie du service (transport en commun,...);
- 10) un bénéficiaire qui présente des symptômes doit être renvoyé chez lui et contacter sans attendre son médecin généraliste. S'il n'est pas en mesure de le faire, le service peut l'aider à appeler un médecin généraliste, le rassurer, assurer le suivi en fonction des conclusions du médecin. Dans ce cas, le Service doit immédiatement prendre des mesures afin que la personne n'entre pas en contact avec d'autres personnes au sein du Service.

#### Pour plus d'informations :

Le site du Service Phare : <https://phare.irisnet.be/coronavirus>

Pour le service Phare vous pouvez appeler le 02/800.84.48 entre 9h et 17h pour des questions liées au coronavirus, et bien sûr vos interlocuteurs habituels.

Pour toute question du grand public, consultez le site [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) ou appelez le numéro suivant: 0800/14689.

Pour les professionnels de vos institutions, les informations se trouvent sur le site <https://epidemiology.wiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV.aspx> (SCIENSANO).

Les informations spécifiques à Bruxelles, des FAQ's ainsi que des affiches et outils de communication (spots, modules d'information pour publiques spécifiques, banner, ... ) sont disponibles en plusieurs langues sur le site [www.iriscare.brussels](http://www.iriscare.brussels) et [www.coronavirus.brussels](http://www.coronavirus.brussels).



A handwritten signature in black ink is written over a horizontal dotted line. Below the dotted line, the word "SIGNATURE" is printed in a bold, sans-serif font. The signature is stylized and appears to be "P. Bouchat".

Philippe BOUCHAT  
Directeur d'administration

